

LA CONTROVERSE SUR LA NEGATION DE BOLZANO A WINDELBAND

Denis SERON (FNRS-Université de Liège)

Il y a certainement lieu d'évoquer, du point de vue de l'histoire de la philosophie de langue allemande du dix-neuvième et de la première moitié du vingtième siècle, un *problème de la négation*. Ce problème de la négation se ramène à un petit nombre de questions fondamentales. En particulier : l'affirmation et la négation se situent-elles strictement sur le même plan et sont-elles « coordonnées » (*koordiniert*) ? La négation est-elle une propriété du contenu de l'acte judicatif, ou une propriété de l'acte judicatif lui-même ? Si la négation est simplement la qualité de rejet, qu'est-ce qui est rejeté dans le jugement négatif ? Le jugement négatif est-il pour autant un « jugement de valeur » ? Existe-t-il des représentations négatives ? Le jugement négatif est-il synonyme de séparation, ou réclame-t-il encore, comme le jugement affirmatif, une liaison entre des contenus représentatifs ? « *S n'est pas p* » est-il une forme primitive du jugement au même titre que « *S est p* », comme le pensait Kant par exemple ? Ou bien est-il, comme le pense Husserl, le résultat d'une modification de la forme primitive de tout jugement « *S est p* » ? Quel est le lieu de la négation ? Est-ce la copule, le prédicat, ou ni l'un ni l'autre ? Je me propose ici d'indiquer schématiquement en quels termes ces questions ont été posées et de retracer quelques étapes de ce questionnement depuis Lotze et Bolzano, en m'arrêtant avant Frege et Husserl et en n'évoquant qu'occasionnellement les conceptions de Brentano et des brentaniens.

1) *Lotze et Bolzano*

Historiquement parlant, un des points de départ de la théorie du jugement au dix-neuvième siècle dans la philosophie de langue allemande – et tout spécialement de la théorie du jugement négatif, mais j'y reviendrai – est la logique de Lotze. On peut dire que l'*Urteilsproblem* est issu au moins partiellement d'une certaine interrogation sur le jugement amorcée dans la *Logique* de Lotze de 1843. Cela vaut probablement à la fois pour le néokantisme de Bade, pour l'école brentanienne y compris Husserl, pour les *Recherches logiques* de Frege. Toutes ces conceptions (qui évidemment divergent sur des points essentiels) s'enracinent dans une question unique, qui est la question initiale de la théorie du jugement de Lotze. Cette question porte sur l'essence du jugement comme tel. Elle peut se résumer comme suit. D'une part, le jugement est soit une affirmation, par exemple de la forme « *S est p* », soit une négation, par exemple de la forme « *S n'est pas p* ». D'autre part, il apparaît que ces deux jugements ont quelque chose en commun. C'est ce terme commun qui intéresse Lotze. La question porte sur ce qui demeure identique quand je fais varier l'affirmation en négation, et inversement. Or, cette question n'est pas tout à fait étrangère à la logique de Locke et de Kant. Mais Locke et Kant laissaient subsister seulement deux réponses possibles. L'alternative était alors la suivante : nécessairement, ce terme commun aux jugements affirmatif et négatif est soit l'*objet*, soit la *représentation*. C'est justement cette alternative que rejette Lotze. D'abord, Lotze reconnaît avec Locke et Kant que cet élément commun ne peut pas être l'objet. Finalement, Meinong mis à part, tout le monde est d'accord sur ce point. Comme Brentano le remarque dans sa *Psychologie*, il serait absurde de penser que le terme commun à « Dieu existe » et à « Dieu n'existe pas » serait l'objet¹. Mais ensuite,

¹ F. Brentano, *Psychologie vom empirischen Standpunkt*, Bd. II : *Von der Klassifikation der psychischen Phänomene. Mit neuen Abhandlungen aus dem Nachlaß*, Leipzig, 1925, pp. 39-40, note ; cf. par exemple A. Höfler, *Logik und Erkenntnistheorie*, Bd. I : *Logik*, 2. vermehrte Aufl., Wien u. Leipzig, 1922, § 43, p. 435, note. De même Sigwart affirme, expressément contre Spinoza et Hegel, que la négation n'est qu'un « détour

et cette fois contre Locke et Kant, Lotze n'en conclut pas pour autant que le terme commun – ce qui est affirmé ou nié dans des jugements – est la représentation. Sur ce point, sa conception rejoint tout à fait la critique millienne de Locke. Juger, ce n'est pas juger sur des représentations, c'est-à-dire affirmer ou nier un rapport entre des représentations simplement subjectives. Quand je juge que cette table est blanche, je n'affirme pas la liaison de la représentation « table » avec la représentation « blanc ». Ce que j'affirme, c'est un rapport « *objectif* » (*sachlich*) et non subjectif. Ce que je lie dans mon jugement, ce sont d'abord des *contenus* de représentations, et non des représentations : « Tout jugement qui est formé dans l'usage naturel de la pensée, écrit Lotze, entend exprimer un rapport entre les contenus (*Inhalten*) de deux représentations, mais non pas un rapport entre ces deux représentations². » En d'autres termes, le jugement n'est pas essentiellement une relation entre des représentations, mais il est un « rapport objectif entre les contenus représentés » (*sachliches Verhältnis der vorgestellten Inhalte*)³. À l'inverse, le rapport entre la représentation sujet et la représentation prédicat est seulement une « liaison psychologique », par opposition à tout *sachliches Verhältnis*. Selon Lotze, cette liaison psychologique consiste en rapports d'inclusion et d'exclusion entre les extensions respectives de la représentation sujet et de la représentation prédicat.

C'est donc le concept de contenu qui, ici, est décisif. Antérieurement à toute affirmation et à toute négation, il faut supposer l'existence d'un contenu commun, que Lotze appelle un « contenu de pensée » (*Gedankeninhalt*), ou aussi, dans la mesure où il fait fonction de matériau pour des jugements, un « contenu de jugement » (*Urteilsinhalt*)⁴. Lotze voit les choses de la manière suivante. J'ai d'abord un contenu de pensée qui n'est ni négatif ni affirmatif, un contenu sans opposition, neutre, qui est toujours une liaison (*Verbindung*) entre des contenus de représentations, particulièrement un rapport catégorique « S est p ». Voilà ce qui est affirmé ou nié. Ensuite, le contenu donne lieu à un jugement affirmatif ou à un jugement négatif. Il est le support pour « deux jugements adventices opposés l'un à l'autre » (*zwei einander entgegengesetzte Nebenurteile*)⁵. Que signifie alors effectuer un jugement affirmatif ou négatif, approuver (*bejahen*) ou nier (*verneinen*) ? Opérer un jugement affirmatif, cela veut dire attribuer le « prédicat de la validité ou de l'effectivité » (*Prädikat der Gültigkeit oder der Wirklichkeit*) à ce contenu S-p. Et opérer un jugement négatif, c'est refuser ce prédicat à un contenu S-p.

Ce schéma est déjà, pour l'essentiel, celui des néokantiens de Bade et des brentaniens. Les conséquences en sont patentées. D'abord, ce qui est commun à « S est p » et à « S n'est pas p », c'est que ces deux jugements visent ou signifient (*meinen*) la même liaison de S avec p. Mais d'un côté la *Geltung* de cette liaison est approuvée, de l'autre elle est niée⁶. Juger c'est donc, à proprement parler, attribuer les prédicats « valide » ou « non valide » à des contenus structurés catégoriquement. Ainsi la validité et l'invalidité ne sont pas simplement des prédicats logiques au sens de Kant. Elles sont des prédicats objectifs (*sachliche Prädikate*), c'est-à-dire des prédicats qui ne sont pas des prédicats de représentations subjectives, mais qui s'attribuent au contenu neutre dans le jugement. Ces prédicats, dit Lotze, « valent (*gelten*) du

subjectif » (*subjektiver Umweg*) et qu'elle ne réside en rien dans l'objet, voir *Logik*, Bd. I : *Die Lehre vom Urteil, vom Begriff und vom Schluß*, Tübingen, 5. durchges. Aufl., 1924, § 21, pp. 171-172. La formule de Spinoza *omnis determinatio est negatio* a été abondamment critiquée dans le même sens, voir en particulier B. Erdmann, *Logik. Logische Elementarlehre*, 3. umgearb. Aufl., Berlin u. Leipzig, 1923, § 422, pp. 506-507. Tout en reconnaissant qu'il ne peut exister de représentations négatives, Meinong localise la négation dans l'objet et non dans l'acte, voir *Über Annahmen*, Leipzig, 1902, p. 6 svv.

² H. Lotze, *Logik*, 1. Buch : *Vom Denken*, Hamburg, 1989, § 36, p. 57.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*, § 40, p. 61.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

contenu de jugement entier en tant que ce contenu est leur sujet »⁷. – Ensuite, il apparaît maintenant que le problème de la négation est indissociablement lié à celui du jugement. Chez Lotze comme par exemple chez Brentano, cette idée est attribuée à Aristote : il n'existe pas de *représentations* négatives⁸. Le lieu de la négation est le jugement, la négation consiste à rejeter judicativement des liaisons entre contenus de représentation. Exemplairement, la position inverse est celle de Hobbes et de Bolzano, qui voient dans le jugement négatif un jugement affirmatif dont le prédicat est un concept privatif⁹.

Un problème qui a suscité d'importantes controverses porte sur la nature exacte de ce contenu du jugement. La question est d'abord de savoir si ce contenu est lui-même de nature judicative, ou s'il n'est pas plutôt de nature représentative. Si le contenu affirmé ou nié est lui-même un jugement, alors le jugement en général n'est pas synonyme d'affirmation ou de négation, mais par exemple de liaison prédicative. C'est là l'option retenue par Lotze et par Sigwart. La seconde option, suivant laquelle le contenu du jugement n'est pas lui-même de nature judicative, est celle de Brentano, de Bergmann, de Husserl, de Frege et des néokantiens de Bade.

D'après Lotze, le contenu neutre du jugement est lui-même un jugement, et par conséquent le jugement ne se définit pas exclusivement comme affirmation et comme négation. Ce jugement neutre est le jugement interrogatif, la *question*. Que le contenu du jugement soit « neutre », qu'il ne soit encore ni affirmé ni nié, cela veut dire qu'il est « une pensée encore en question » (*ein noch fraglicher Gedanke*). C'est pourquoi Lotze rejette la tripartition kantienne de la qualité du jugement. Kant énumérait trois qualités : le jugement affirmatif, le jugement négatif, le jugement limitatif. Pour des raisons que je n'évoquerai pas ici, Lotze assimile le jugement limitatif au jugement négatif et propose une nouvelle tripartition, qui sera reprise notamment par Erdmann, Windelband et Wundt : le jugement affirmatif, le jugement négatif, le jugement interrogatif¹⁰.

Il est tentant de rapprocher ce concept de jugement du concept bolzanien de proposition en soi. Deux faits sont particulièrement remarquables à cet égard. D'abord, le qualificatif « en soi » est utilisé également par Lotze, en un sens voisin, dans le troisième livre de sa *Logique*. Ensuite, Bolzano explicite le même qualificatif en des termes qui seront aussi ceux de Lotze et de ses héritiers : une proposition vraie est pensée « en soi », si elle est pensée « sans que certains concepts adventices (*Nebenbegriffe*) ne s'y mêlent jamais »¹¹. Et chez Bolzano comme chez Lotze et ses héritiers, l'être-jugé d'une proposition est assurément adventice, au même titre que son être-exprimé, son être-pensé, son être-connu, etc. Le

⁷ *Ibid.*

⁸ Voir *ibid.*, et F. Brentano, *Wahrheit und Evidenz*, Hamburg, 1974, p. 104, cf. *Psychologie vom empirischen Standpunkt*, Bd. II, *op. cit.*, p. 169 svv.

⁹ Voir T. Hobbes, *Human Nature*, dans *English Works*, vol. IV, ed. W. Molesworth, 1840, repr. Aalen, 1962, V, §§ 3 et 9, pp. 21 et 23 ; et *Elementorum Philosophiae Sectio prima : De Corpore*, dans *Opera latina*, ed. W. Molesworth, 1839, repr. Aalen, 1966, vol. I, I, III, § 6, p. 31. Bolzano se réclame expressément de Hobbes pour son interprétation des propositions négatives au § 136 de sa *Wissenschaftslehre*, Bd. II, Leipzig, 1929, p. 51. Sur cette interprétation, voir *infra*.

¹⁰ La question de savoir si la question est déjà un jugement a été largement débattue. En y répondant affirmativement, Lotze rejoint Bolzano (*Wissenschaftslehre*, Bd. II, § 145, p. 74, cf. W. Künne, « Are Questions Propositions ? », dans *Revue internationale de philosophie*, 224, 2/2003, pp. 157-168, et dans D. Fisette, éd., *Husserl's « Logical Investigations » Reconsidered*, Dordrecht–Boston–London, 2003, pp. 83-93) et s'oppose à Herbart. Je passe ici sur les multiples interprétations dont ont fait l'objet les jugements limitatifs. Sur ce point, outre Bolzano (voir *infra*), la position adverse de celle de Lotze est encore incarnée emblématiquement par Sigwart, *Logik*, Bd. I, *op. cit.*, § 20, p. 157, et ultérieurement par Höfler, *Logik und Erkenntnistheorie*, Bd. I, *op. cit.*, § 43, p. 439, qui les assimilent à des jugements affirmatifs. Erdmann occupe une position intermédiaire, voir « Logische Studien », 1. Artikel, dans *Vierteljahrsschrift für wissenschaftliche Philosophie*, VI (1882), pp. 58-59.

¹¹ B. Bolzano, *Wissenschaftslehre*, Bd. I, Leipzig, 1929, § 57, p. 248.

jugement est seulement le « tenir-pour-vrai » (*Für-wahr-halten*) d'une proposition, il se distingue de la proposition par le fait qu'il est un acte psychique dont le contenu est la proposition. C'est sur cette base que, chez Bolzano comme chez Lotze, cette différence est aussi interprétable ontologiquement. Le § 19 de la *Doctrine de la science* est univoque à cet égard : le jugement est une action psychique qui, comme telle, existe dans l'esprit (*Gemüit*), mais la proposition n'est pourvue d'aucune espèce d'existence¹². Ce qu'affirme également Lotze, cette fois dans le vocabulaire de la validité : « Aussi souvent qu'un cercle parfait soit pensé par un quelconque esprit, on trouvera toujours entre son diamètre et sa circonférence – ici assurément seulement par une série de pensées – le rapport $1/\pi$; c'est pourquoi cette proportion *vaut en soi* (*gilt an sich*), mais bien qu'elle soit objectivement *valide* (*sachlich gültig*), elle n'a pourtant un *être* que sous la forme du penser qui la conçoit¹³. » Au départ de la logique de Bolzano et de celle de Lotze, on trouve la même volonté d'élever au rang d'objets logiques des contenus propositionnels antérieurs à tout acte d'affirmation et de négation. Chez Lotze, la distinction passe entre le contenu du jugement considéré « en soi », donc encore « en question » quant à sa validité ou sa non-validité, et le même contenu avec le prédicat « valide » ou « non valide » qui lui est attribué dans l'affirmation ou la négation, donc en tant qu'il vaut ou qu'il ne vaut pas¹⁴. La thèse lotzienne du non-être des contenus doit se comprendre en ce sens. De même que le contenu du jugement, la liaison catégorique affirmée ou niée, n'est pas quelque chose qui *est*, mais quelque chose qui « *vaut* », de même l'affirmation et la négation ne consistent pas à poser un contenu de jugement comme étant, mais à le tenir pour valide ou non valide.

Pourtant, la théorie de la négation exposée au § 136 de la *Doctrine de la science* se situe apparemment aux antipodes de celle de Lotze. À la question de savoir où il convient de situer la négation, Bolzano répond qu'elle appartient à la « partie énonciative » (*Aussageteil*) de la proposition, c'est-à-dire au prédicat¹⁵. Ce qui a pour effet une reconduction des propositions négatives à des propositions privatives, qui rappelle directement Hobbes. La proposition « A n'est pas B », déclare Bolzano, signifie : « A a la propriété : manque de la propriété B ». Or, à partir de prémisses très différentes, le résultat est finalement semblable chez Bolzano et chez Lotze, à savoir une certaine éviction de la négation hors du contenu propositionnel. De fait, en transférant la négation de la copule au prédicat, l'interprétation privative tend finalement à assimiler les propositions de la forme « A n'est pas B » à des propositions positives dont le prédicat est privatif. La proposition privative est, elle aussi, une proposition dans laquelle une propriété est attribuée à un objet, « car sans aucun doute, remarque Bolzano, le manque d'une propriété est aussi une propriété »¹⁶. Mais tout cela révèle sans doute un fait autrement significatif. Plus fondamentalement, Bolzano partage avec Lotze et Sigwart la même volonté d'en finir avec le concept kantien de copule négative. C'est là, en définitive, l'argument initial et la thèse centrale du § 136 de la *Doctrine de la science* : la négation ne réside pas dans la copule, elle est un certain caractère de l'*Aussageteil* et non du *Bindeteil*.

¹² *Ibid.*, § 19, p. 78.

¹³ H. Lotze, *Logik*, 3. Buch : *Vom Erkennen*, Hamburg, 1989, § 338, p. 556 (H. L. souligne).

¹⁴ *Ibid.*, § 316, p. 511 : « Nous qualifions d'effectivement vraie une proposition qui vaut (*gilt*), par opposition à celle dont la validité est encore en question (*dessen Geltung noch fraglich ist*). »

¹⁵ Dans la terminologie de Bolzano, l'*Aussageteil* est la *Prädikativvorstellung* (ou la *Beschaffenheitsvorstellung*) énoncée de l'objet de la proposition, voir *Wissenschaftslehre*, Bd. II, *op. cit.*, § 126, pp. 8-9.

¹⁶ *Wissenschaftslehre*, Bd. II, *op. cit.*, § 136, p. 47.

2) Sigwart et Erdmann

Un moment essentiel du traitement du problème de la négation a été, incontestablement, la théorie sigwartienne des jugements positifs. De Windelband jusqu'à Reinach en passant par Husserl, cette théorie a été abondamment discutée, au point qu'on peut voir en elle une véritable *crux* pour le problème de la négation dans la philosophie allemande de la deuxième moitié du dix-neuvième et de la première moitié du vingtième siècle. Elle marque notamment un point de rupture significatif entre Husserl, qui y adhère sans réserve, et Frege, qui la rejette.

Le point de départ de Sigwart dans le premier volume de sa *Logique* de 1873 est assez semblable à celui de Lotze. Il s'accorde avec Lotze pour dire que le contenu affirmé ou nié dans le jugement est toujours une liaison de représentations de la forme « *S est p* », c'est-à-dire déjà un jugement¹⁷. Dans la mesure où il est antérieur à l'affirmation et à la négation, le contenu du jugement est un « jugement originaire » (*ursprüngliches Urteil*). Comme chez Lotze, l'affirmation et la négation consistent dès lors à attribuer à ce jugement originaire le prédicat « valide » ou le prédicat « non valide ». C'est en ce sens que Sigwart rejette catégoriquement l'idée d'une « copule négative » au sens de Kant. Pour Sigwart comme pour Mill et Brentano, cette idée est simplement une absurdité. Le jugement négatif n'est pas l'affirmation d'une séparation, mais la négation d'une liaison. Tout jugement, affirme Sigwart, est une liaison, y compris le jugement négatif. Juger que *S* n'est pas *p*, ce n'est pas séparer *S* de *p* au moyen d'un copule spéciale, négative, mais c'est lier *S* à *p* dans un jugement originaire « *S est p* », puis refuser au jugement « *S est p* » le prédicat « valide ». Cette dernière conception est certes lotzienne, mais c'est Sigwart qui, le premier, a su l'assumer jusqu'à ses dernières conséquences. Une importante innovation de Sigwart a été d'assimiler la négation à une *objectivation* d'un jugement originaire. Que la négation soit toujours seconde, qu'elle reflète seulement le rejet d'une liaison originaire, cela signifie que les jugements négatifs ne jugent pas sur des objets, mais sur d'autres jugements. Il n'y a pas de copule négative, mais des jugements négatifs par lesquels nous nions la liaison originaire exprimée par la copule, celle-ci étant dès lors, au sens propre du terme, l'objet de la négation : « La copule, insiste Sigwart, n'est pas le porteur, mais l'objet de la négation ; il n'y a pas de copule niante, mais seulement une copule niée¹⁸. »

Une autre innovation de Sigwart a été de substituer le jugement positif (*positives Urteil*) au jugement interrogatif de Lotze. Ce qui l'amène à distinguer entre le « jugement positif » et le « jugement approbatif » (*bejahendes Urteil*). D'abord tout jugement est originairement un jugement positif accompli ou seulement « tenté », à savoir une liaison catégorique unissant au moins deux représentations. Ensuite, cette liaison peut être approuvée ou niée. Ainsi, poursuit Sigwart, « le jugement originaire ne peut pas du tout être nommé jugement approbatif (*bejahende*), mais on ferait mieux de le qualifier de jugement positif (*positive*) ; car ce n'est que par opposition au jugement négatif, et pour autant qu'il écarte la possibilité d'une négation, que l'énoncé simple “*A est B*” s'appelle une approbation »¹⁹. C'est pour ce motif que Sigwart rejette la distinction traditionnelle entre jugement affirmatif et jugement négatif. Car désormais l'opposé du jugement négatif n'est plus tout uniment le jugement affirmatif. Le positif et le négatif ne sont plus intégralement « coordonnés » (*koordiniert*), mais le jugement négatif est « coordonné » au jugement approbatif, non au jugement positif²⁰. C'est pour ce motif, à savoir en raison de l'ambiguïté du concept de

¹⁷ C. Sigwart, *Logik*, Bd. I, *op. cit.*, § 19, p. 153, et § 20, pp. 159-160, note.

¹⁸ *Ibid.*, § 20, p. 159.

¹⁹ *Ibid.*, § 20, p. 156.

²⁰ Voir *ibid.*, § 20, p. 155 : « La négation est toujours dirigée contre une tentative de synthèse, et présuppose donc une prétention (...) à relier le sujet au prédicat. L'objet d'une négation est toujours un jugement accompli

position-affirmation chez Sigwart, que la conception du jugement négatif de Sigwart a été critiquée vigoureusement par Brentano²¹. Par ailleurs, cette conception s'oppose expressément à celle de Lotze. Sigwart rejette l'idée lotzienne que le jugement originaire serait le jugement interrogatif (ou le jugement problématique) : parce que l'interrogation, la suspension interrogative de toute décision sur la validité ou la non-validité du jugement, est privée de valeur de vérité, elle n'est pas un jugement proprement dit, et elle ne saurait donc remplir le rôle de jugement originaire pour des approbations ou des négations²². Sur ce point, on le verra, Windelband donnera raison à Lotze contre Sigwart.

Les développements qui précèdent ont fait apparaître une question initiale dans laquelle s'enracine profondément le problème de la négation. Cette question est de savoir si le contenu du jugement est en soi neutre, ou si on doit au contraire envisager la possibilité de propositions en soi négatives. Or, pratiquement tous les logiciens pré-fregéens du dix-neuvième siècle sont unanimes sur ce point. Tous s'accordent pour affranchir le contenu logique du jugement de toute négativité, tantôt au sens où la négation est restreinte au seul prédicat, tantôt au sens où elle est seulement la marque d'une « pensée adventice » extérieure au contenu propositionnel. La théorie des jugements positifs de Sigwart radicalise cette secondarisation de la négation. Elle compromet d'entrée de jeu toute coordination du jugement positif et du jugement négatif, et elle confère au jugement positif une primauté extraordinaire. Désormais, la négation n'est plus guère qu'une prise de position déterminée à l'égard d'une position²³. Chez Sigwart, cette prise de position passe, on l'a vu, par un rejet inconditionnel de la notion kantienne de copule négative²⁴. La présence d'une copule dans tout jugement indique simplement, insiste Sigwart après Lotze, que tout jugement suppose une liaison entre des représentations. Si le « n'est pas » des jugements négatifs exprimait une séparation, alors il ne serait pas une copule, et par suite les jugements négatifs ne seraient pas même des jugements. « Un lien qui sépare, dit Sigwart, est un non-sens »²⁵, et par conséquent le concept de séparation judicative est une absurdité. Cette manière de voir a été suivie en des sens divers par de nombreux auteurs. Elle culminera avec le refus de Husserl, au § 13 de *Logique formelle et logique transcendante*, de voir dans la forme « S n'est pas p » une forme primitive du jugement. Il n'existe, souligne Husserl, qu'une forme propositionnelle primitive dont toutes les autres, y compris « S n'est pas p », peuvent être dérivées par complexification, et cette forme primitive est nécessairement la forme « S est p ». La forme « S n'est pas p » résulte seulement d'une conversion affectant le rejet d'un contenu propositionnel positif « S est p ».

Une conception voisine de celle de Sigwart a été défendue par Benno Erdmann dans sa *Logique* de 1892. Erdmann approuve intégralement la critique sigwartienne du concept de copule négative : le jugement originaire – ou, comme préfère dire Erdmann, le jugement

ou tenté, et le jugement négatif ne peut donc pas être considéré comme une espèce de jugement égale en droit au jugement positif et aussi originaire que ce dernier. »

²¹ Voir F. Brentano, *Wahrheit und Evidenz*, op. cit., pp. 49-60.

²² C. Sigwart, *Logik*, Bd. I, op. cit., § 31, pp. 238-242.

²³ T. Ziehen{ XE Ziehen} (*Lehrbuch der Logik. Auf positivistischer Grundlage mit Berücksichtigung der Geschichte der Logik*, Bonn, 1920, § 113, p. 643) cite deux auteurs ayant défendu la thèse inverse de la primauté du jugement négatif, d'abord N. Petrescu{ XE Petrescu}, *Die Denkfunktion der Verneinung*, Berlin-Leipzig, 1914, ensuite H. Cohen{ XE Cohen}, *Logik der reinen Erkenntnis*, 4. Aufl., Hildesheim, 1997, pp. 106-107.

²⁴ Voir en particulier C. Sigwart, *Logik*, Bd. I, op. cit., § 21, pp. 170-171. Mais Sigwart rejette aussi pour l'essentiel, simultanément avec le concept de copule négative, l'interprétation hobbesienne et bolzanienne du jugement négatif comme jugement affirmatif dont le prédicat est privatif, voir *ibid.*, § 20, pp. 157-158. Pour son interprétation des jugements privatifs, voir *ibid.*, § 22, p. 173 svv.

²⁵ C. Sigwart, *Logik*, Bd. I, op. cit., § 20, p. 159. La même idée se retrouve chez de nombreux auteurs, en particulier chez Erdmann (voir *infra*), chez Brentano, *Die Lehre vom richtigen Urteil*, Bern, 1956, pp. 98-99, et chez John Stuart Mill, *A System of Logic Ratiocinative and Inductive*, ed. Robson, *Collected Works*, vol. VII, Toronto – Buffalo, 1973, I, v, § 1, pp. 87-89.

« élémentaire » – est une liaison catégorique qui, comme telle, ne saurait contenir déjà une négation²⁶. Ainsi un leitmotiv de la théorie de la négation d'Erdmann est une thèse déjà formulée par Sigwart. Pour ce dernier, on l'a vu, la critique de la copule négative signifiait avant toutes choses que la copule n'est pas le lieu de la négation, mais son *objet*. À proprement parler, le jugement négatif est donc un *jugement sur un jugement*, par lequel un jugement positif est jugé non valide. La copule est toujours une copule « positive », exprimant une liaison qui peut par ailleurs être rejetée. La même secondarisation de la négation se retrouve chez Erdmann : « La négation, dit-il, n'est pas un jugement élémentaire, mais un jugement sur un jugement, dont le sujet est le jugement approbatif tenté, et dont le prédicat est l'expression de la fausseté de cet énoncé approbatif²⁷. » Nier, c'est toujours porter un jugement sur un jugement, c'est-à-dire, dans les termes d'Erdmann, effectuer une « appréciation » (*Beurteilung*)²⁸. Aussi Erdmann est-il amené à rejeter toute coordination logique du jugement approbatif et du jugement négatif²⁹.

Un point sur lequel l'approche d'Erdmann s'est révélée particulièrement féconde est son interprétation de la négation en termes d'idéalité. Que les jugements négatifs soient des jugements sur des jugements, cela signifie, insiste Erdmann, qu'ils sont par essence des *jugements idéaux*, c'est-à-dire des jugements dont les objets sont des objets idéaux³⁰. Le jugement négatif n'a pas pour objet un objet réel, existant indépendamment de moi, mais un objet dont l'être se réduit à son être-représenté. Tous les objets de perception externe ou interne étant des objets réels, ou « objectivement réals », la caractérisation du jugement négatif comme jugement idéal indique simplement que la négation ne peut appartenir au jugement de perception élémentaire. La perception nous fait voir que tel objet possède telle propriété, elle nous donne l'inclusion (*Einordnung*) d'un prédicat dans un sujet, ou encore son « immanence logique » (*logische Immanenz*). Mais la négation – c'est-à-dire le « manque d'une immanence logique » – n'est jamais accessible perceptivement. Elle résulte toujours d'une appréciation dont l'objet est un jugement de perception positif : « L'affirmation négative exprime, en tant que négation d'une approbation élémentaire, le manque d'une immanence logique. (...) Le jugement de perception élémentaire ne peut être négatif. La perception ne nous livre jamais, comme telle, le manque, mais seulement la présence d'une immanence logique³¹. »

Les thèses de Sigwart et d'Erdmann ont connu un succès appréciable. Elles seront reprises notamment par Husserl aux §§ 72 et 73 d'*Expérience et jugement*, et par Bergson

²⁶ Voir B. Erdmann, *Logik*, op. cit., p. 502 svv. Cf. en particulier *ibid.*, § 421, p. 505 : « La négation est, comme l'approbation, une opération de notre penser. (...) La forme fondamentale logique de ce penser est la relation prédictive à deux membres. Il est donc dans la nature du penser que la négation, sous sa forme fondamentale, présente une telle relation, aussi bien que l'affirmation et la question. »

²⁷ *Ibid.*, § 420, p. 503.

²⁸ Sur ce concept, voir *ibid.*, § 326, p. 379, et § 377, p. 447. Ce concept de *Beurteilung* ne doit pas être confondu avec celui de Windelband (voir *infra*), cf. T. Ziehen, *Lehrbuch der Logik*, op. cit., § 113, p. 642, note 14.

²⁹ B. Erdmann, *Logik*, op. cit., § 421, pp. 505-506.

³⁰ *Ibid.*, § 424, p. 508 : « Les négations sont des jugements idéaux (*Idealurteile*). La négation d'un jugement de perception n'est donc pas lui-même un jugement de perception, et les négations de jugements réals (*Realurteilen*) ne sont pas non plus des jugements réals. » Les jugements idéaux sont les « jugements dont les objets sont des objets idéaux » (*ibid.*, § 367, p. 431). Dans la terminologie d'Erdmann, un objet idéal est un objet « subjectivement réal », à savoir un objet dont l'existence est dépendante de son être-représenté (*ibid.*, § 109, p. 130).

³¹ *Ibid.*, § 421, pp. 505-506. Sur l'immanence logique, cf. *ibid.*, § 163, p. 187. Dans le même sens, Höfler souligne que « les tentatives visant à décrire le jugement négatif comme une approbation d'un objet en soi négatif sont incompatibles avec le témoignage de la perception interne immédiate, selon lequel notre état d'âme dans la négation est essentiellement différent de celui qu'on a dans l'approbation » (*Logik und Erkenntnistheorie*, Bd. I, op. cit., § 43, p. 435, note).

dans *L'Évolution créatrice*³². Mais elles ont également suscité d'abondantes controverses. D'abord il faut signaler l'abandon progressif du concept lotzien et sigwartien de jugement originaire, au profit de l'idée d'une fondation du jugement dans la *représentation*. Cette rectification, qu'on doit à Bergmann – qui d'ailleurs, cela mis à part, défend une conception très proche de celle de Sigwart – et surtout à Brentano, sera entérinée et approfondie tant par Frege que par Husserl³³. Parmi les tentatives visant à rétablir contre Sigwart la coordination du positif et du négatif, la plus remarquable est probablement celle d'Alois Höfler, dont la thèse centrale sur cette question est énoncée au § 43 de sa *Logique* de 1890 : « On doit reconnaître dans l'approbation et la négation, dans la croyance approbative et la croyance négative, deux classes originaires et coordonnées d'actes de jugement (*zwei ursprüngliche, koordinierte Klassen von Urteilsakten*) »³⁴. La théorie de la négation de Sigwart a également été abondamment discutée par les phénoménologues. Outre Husserl, on doit mentionner tout spécialement Adolf Reinach et Alexander Pfänder. Un des acquis incontestables du petit traité que Reinach a consacré en 1911 à la négation est d'avoir montré les insuffisances de la caractérisation sigwartienne et erdmannienne du jugement négatif en termes de jugement au second degré³⁵. Il est certes possible, reconnaît Reinach, de rejeter un jugement positif de telle manière que ce dernier soit l'objet de la négation, comme tel présupposé dans le jugement négatif. Ce dernier revêt alors la forme d'un jugement négatif « polémique » (*polemisch*) sur un autre jugement. Seulement c'est là un cas particulier, qui n'exclut nullement la possibilité qu'un jugement négatif juge non pas sur un jugement préalable, mais directement sur un état de choses. En affirmant au contraire que le jugement négatif n'est *pas nécessairement* le rejet d'un jugement comme non valide, Reinach entend lever une ambiguïté qui, en définitive, affecte toute la théorie de la négation au moins depuis Lotze. De plus, il rétablit de fait la coordination la plus stricte du négatif et du positif, au point d'envisager la possibilité d'états de choses négatifs, et de localiser la négation dans la copule du jugement. La critique des thèses de Sigwart entreprise par Pfänder dans sa *Logique* de 1921 n'est pas très différente de celle de Reinach³⁶. Il localise lui aussi la négation dans la copule, et il restaure la coordination des jugements positif et négatif. De plus, Pfänder réaffirme avec force la différence *sémantique* posée par Reinach entre d'une part le jugement au premier degré « *S n'est pas p* » et d'autre part les jugements au second degré « « *S est p* » est faux » et « il n'existe pas d'état de choses *Sp* »³⁷. Reprenant à Reinach le concept de jugement polémico-négatif, il rappelle que la plupart des jugements négatifs ne contiennent nullement le jugement positif correspondant : « La possibilité d'une pensée adventice polémique (*eines polemischen*

³² H. Bergson, *L'évolution créatrice*, 9^e éd., Paris, 2001, pp. 287-288 : « (...) Remarquons que nier consiste toujours à écarter une affirmation possible. La négation n'est qu'une attitude prise par l'esprit vis-à-vis d'une affirmation éventuelle. (...) Une proposition affirmative traduit un jugement porté sur un objet ; une proposition négative traduit un jugement porté sur un jugement. La négation diffère donc de l'affirmation proprement dite en ce qu'elle est une affirmation du second degré : elle affirme quelque chose d'une affirmation qui, elle, affirme quelque chose d'un objet. » Bergson réfère en note à la *Logik* de Sigwart.

³³ J. Bergmann, *Grundprobleme der Logik*, Berlin, 2. Aufl., 1895, §§ 13 et 15 (sur le jugement négatif). Sur la position de Brentano et sa réappropriation par Husserl, cf. mon ouvrage *Objet et signification. Matériaux phénoménologiques pour la théorie du jugement*, Paris, 2003, §§ 5-8 et 10.

³⁴ A. Höfler, *Logik und Erkenntnistheorie*, Bd. I, *op. cit.*, § 43, p. 439.

³⁵ A. Reinach, « Zur Theorie des negativen Urteils », dans *Münchener Philosophische Abhandlungen. Festschrift für Theodor Lipps*, Leipzig, 1911, trad. M. de Launay, « Théorie du jugement négatif », dans *Revue de métaphysique et de morale*, 101/3 (1996), pp. 435-436.

³⁶ A. Pfänder, « Logik », dans *Jahrbuch für Philosophie und phänomenologische Forschung*, 4 (1921), p. 227 svv. Barry Smith a évoqué un antagonisme entre Reinach et Pfänder sur la question des états de choses négatifs (voir l'introduction à sa traduction du texte de Reinach dans B. Smith, éd., *Parts and Moments. Studies in Logic and Formal Ontology*, München – Wien, 1982, p. 295), mais la position de Pfänder n'est pas claire sur ce point.

³⁷ A. Pfänder, « Logik », *art. cit.*, pp. 209-210 et 231-232.

Nebengedankens), insiste Pfänder en termes lotziens, n'est pas du tout limitée au jugement négatif, ni caractéristique de celui-ci³⁸. »

3) Windelband

Outre Sigwart, c'est encore Windelband qui a repris à son compte – mais seulement partiellement et en un sens assez différent – l'idée lotzienne d'un contenu neutre qui soit déjà de nature judicative. Sur cette question, Windelband se déclare proche à la fois de Lotze et de Sigwart dans son petit traité sur la négation de 1884, auquel il convient d'accorder une place toute particulière³⁹. Toutefois, Windelband a apporté à la théorie de Lotze d'importantes rectifications.

Une clef de voûte de la conception de Windelband est sa critique de la théorie du jugement de Brentano. Comme on sait, Brentano répartissait tous les phénomènes psychiques en trois grandes classes qualitatives : 1) d'abord les *représentations*, 2) ensuite les *jugements*, 3) enfin les *actes d'amour et de haine*, c'est-à-dire tous les sentiments, volitions et actes d'évaluation qui interviennent en éthique et en esthétique. C'est cette tripartition que conteste Windelband. Selon ce dernier, il n'y a en réalité aucune raison de distinguer entre la deuxième et la troisième classe d'actes intentionnels. La différence posée par Brentano entre la sphère du jugement et celle du sentiment est sans fondement. Il faut faire jouer le rasoir d'Ockham et définir le jugement comme un acte d'évaluation d'un type particulier. À la tripartition brentanienne, dit Windelband, il faut substituer une différence unique, celle qui sépare une *fonction théorique* et une *fonction pratique* de la conscience. La fonction théorique est assumée intégralement par la représentation. La représentation nous fournit des contenus objectifs qui ne sont encore ni négatifs ni affirmatifs. La fonction pratique, en revanche, consiste à attribuer à ces contenus des valeurs, par exemple « bon » et « beau », ou leurs opposés « mauvais » et « laid ». Or, il n'y a aucune raison de ne pas voir dans le jugement *sensu stricto* lui-même un cas particulier d'évaluation. Le jugement est une « appréciation » (*Beurteilung*) d'un type particulier, à savoir une appréciation dont les valeurs sont des valeurs de vérité « vrai » ou « faux ». Windelband reconnaissait ainsi trois domaines de valeurs, le domaine des valeurs éthiques, celui des valeurs esthétiques, celui des valeurs logiques.

Par ce biais, Windelband se voyait naturellement contraint de mettre sur le même pied d'une part les jugements et d'autre part les sentiments et les volitions. C'est là le point de départ de son essai sur la négation de 1884 : « De même que tout sentiment est soit plaisir soit déplaisir, que tout vouloir est soit un désir soit une aversion, de même tout jugement est soit une approbation (*Bejahen*) soit une négation (*Verneinen*)⁴⁰. » Bref, l'*Urteil* est par essence une *Beurteilung*, et comme tel il se confond finalement – suivant l'expression reprise par Windelband à Schleiermacher – avec le « sentiment de conviction » (*Überzeugungsgefühl*). Seulement, ce postulat engendrait d'importantes et surprenantes conséquences. À première vue, il semblerait que l'opposition du oui et du non n'admette aucun tiers terme. Mais cette manière de voir n'est plus valable si, comme Windelband, on assimile l'affirmation et la négation à des sentiments de conviction. Car les sentiments – par exemple le plaisir et le déplaisir – ont précisément la propriété suivante : ils admettent des *degrés*, ils présentent des

³⁸ *Ibid.*, p. 229.

³⁹ W. Windelband, « Beiträge zur Lehre vom negativen Urtheil », dans *Straßburger Abhandlungen zur Philosophie. Eduard Zeller zu seinem siebzigsten Geburtstage*, Tübingen, 1884, éd. séparée, Tübingen, 1921, pp. 169-170 et 177. Sur l'héritage de Sigwart dans la théorie de la négation de Windelband, voir aussi W. Windelband, « Logik », dans *Id. (Hsg.), Die Philosophie im Beginn des zwanzigsten Jahrhunderts. Festschrift für Kuno Fischer*, Bd. I, Heidelberg, 2. verbess. Aufl., 1907, pp. 193-194.

⁴⁰ W. Windelband, « Beiträge zur Lehre vom negativen Urtheil », *art. cit.*, pp. 185-186. Il est difficile de ne pas penser ici à la conception défendue par Freud, pourtant formé à l'école de Brentano, dans son article de 1925 « Die Verneinung », dans *Gesammelte Werke*, Frankfurt a. M., Bd. XIV, pp. 11-15.

intensités différentes. De manière conséquente, Windelband envisage donc l'existence de degrés d'affirmation et de négation, qu'il appelle des degrés de la probabilité (*Wahrscheinlichkeit*). Entre l'affirmation pleine (*völlig*) et la négation pleine, on trouve une gradation continue et purement intensive de la probabilité⁴¹.

De nouveau, il faut tirer ici une conséquence importante. S'il existe un *continuum* intensif entre l'affirmation et la négation, alors il est évident qu'il existe aussi un point zéro pour lequel l'intensité de l'affirmation *et* l'intensité de la négation sont nulles. « Cette possibilité d'une gradation intensive (*diese Abstufbarkeit in der Intensität*) de la certitude, dit Windelband, concerne autant le jugement négatif que le jugement affirmatif : et les différentes intensités de la probabilité peuvent être (tout comme on le peut pour toutes les activités de sentiment et de volonté) schématisées sur une ligne, de telle manière qu'à partir des deux points extrêmes de pleine certitude, à savoir d'un côté l'approbation (*Bejahung*) et de l'autre la négation, ces intensités s'approchent par affaiblissement graduel d'un *point d'indifférence* (*Indifferenzpunkt*) sur lequel on ne trouve ni approbation ni négation⁴². » À égale distance de l'affirmation pleine et de la négation pleine, on trouve un « point zéro de l'échelle d'appréciation logique » (*Nullpunkt der logischen Beurteilungsscala*)⁴³. C'est ici que Windelband rejoint jusqu'à un certain point la position de Lotze sur les jugements interrogatifs. Car ce « point d'indifférence », ce jugement qui est encore libre de toute affirmation et de toute négation, représente un milieu neutre entre le jugement affirmatif et négatif.

Le rapport entre Lotze et Windelband est pourtant plus complexe. Cette fois contre Lotze, Windelband distingue entre deux types d'indifférence, à savoir entre l'« indifférence totale » (*totale Indifferenz*) et l'« indifférence critique » (*kritische Indifferenz*). L'indifférence totale est la *question* au sens de Lotze, tout le problème étant maintenant de savoir si la question est déjà, comme le pense Lotze, un jugement. À cet égard, Windelband approuve partiellement Lotze : l'indifférence totale est bien la « composante théorique du jugement » (*theoretischer Bestandteil des Urteils*), c'est-à-dire ce qui fournit le contenu de l'appréciation judiciaire : tout jugement affirmatif ou négatif se présente comme une réponse apportée à une question⁴⁴. Mais en réalité cet accord est seulement partiel. Dans le sillage de Brentano, Windelband se refuse à définir le jugement par le concept de liaison catégorique. C'est pourquoi il peut assigner la « fonction théorique » à la seule représentation, en réservant le terme de jugement aux évaluations pratiques. Pour Windelband, la question n'est pas un jugement, et par suite le contenu neutre du jugement ne l'est pas non plus. De même, la question ne peut jouer le rôle d'un point d'indifférence entre l'affirmation et la négation. Car, d'après Windelband, la différence séparant ce point d'indifférence de l'affirmation et de la négation doit être une différence d'intensité, et non une différence d'essence comme la différence entre représentation et jugement.

⁴¹ Cette conception est tournée en dérision par Brentano dans ses annotations pour *Vom Ursprung sittlicher Erkenntnis*, reprises dans *Wahrheit und Evidenz*, op. cit., voir p. 41 : « Si le degré de conviction de ma croyance que $2 + 1 = 3$ était une intensité, combien puissante elle devrait alors être ! Et si maintenant, avec Windelband, on était autorisé à faire de cette croyance un sentiment, et non plus seulement à la penser par analogie avec le sentiment, combien destructrice pour notre système nerveux devrait alors être la violence de l'ébranlement sentimental ! Tout médecin devrait mettre en garde contre l'étude de la mathématique, en tant qu'elle serait quelque chose de ruineux pour la santé. » Cf. également *Psychologie vom empirischen Standpunkt*, Bd. II, op. cit., pp. 151-152. Sur ce point la position de Windelband est critiquée – selon moi en termes très justes – par A. Reinach, « Théorie du jugement négatif », art. cit., p. 388 : « Appliquée à l'affirmation, une telle assumption n'a pas le moindre sens. Ou bien quelque chose est affirmé ou bien il ne l'est pas ; mais il n'y a pas de degré d'affirmation. » Reinach rejette également la tripartition affirmatif-négatif-problématique, voir *ibid.*, p. 421.

⁴² W. Windelband, « Beiträge zur Lehre vom negativen Urtheil », op. cit., p. 187.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ *Ibid.*, p. 177.

Mais Windelband envisage un autre type d'indifférence, l'indifférence critique. Cette indifférence critique n'est plus le fait de la question, mais celui des *jugements problématiques*. Par exemple « S peut être *p* » suppose lui aussi, comme la question, la mise en suspens de toute appréciation : on ne se prononce pas sur la validité ou la non-validité du contenu « S est *p* ». Le jugement problématique « S peut être *p* » contient tout aussi bien le jugement « S peut ne pas être *p* » et, comme tel, il ne comporte encore aucune décision entre « S est *p* » et « S n'est pas *p* ». Néanmoins il subsiste une différence essentielle entre la question et le jugement problématique. Windelband s'en explique comme suit : « La différence entre les deux est que, alors que dans la question on ne trouve pas la moindre décision, le jugement problématique résulte de la constatation de l'insuffisance des arguments *pro et contra* présentés jusque-là (ou de ceux qui sont en général possibles), et qu'il est pour cette raison un véritable acte de connaissance (*ein wirklicher Akt der Erkenntnis*)⁴⁵. » Dans le cas des jugements problématiques, la suspension de l'appréciation logique reflète une attitude cognitive proprement dite. À la différence de la question, le jugement problématique est à proprement parler un jugement, il comporte bien une manière de « décision » sur la validité de la liaison prédicative. C'est lui qui, par conséquent, fait fonction d'*Indifferenzpunkt* entre l'affirmation et la négation.

La postérité de Windelband sur la question des jugements négatifs a été considérable. En 1892, dans son grand traité *L'Objet de la connaissance*, Heinrich Rickert se réapproprie entièrement la distinction windelbandienne entre les deux fonctions théorique et pratique de la conscience et, comme Windelband, il identifie cette distinction avec celle qui sépare les représentations des autres actes comme les jugements et les volitions : « Dans une classe on doit mettre le représenter et dans l'autre, conjointement avec le vouloir, le juger approbatif ou négatif »⁴⁶. L'hétérogénéité du jugement à la contemplation théorique représentative doit pouvoir s'expliquer exclusivement par le fait qu'il est un « comportement alternatif » (*alternatives Verhalten*) qui trouve son principe dans un couple de valeurs opposées. En conséquence, le jugement négatif devient un acte d'évaluation de même nature que l'aversion opposée au désir, ou le dissensitement (*Mißbilligen*) opposé à l'assentiment. Rickert complique pourtant singulièrement ce schéma en articulant l'une à l'autre, dans le contexte déterminé de sa théorie des valeurs, l'opposition du oui et du non et celle de la vérité et de la non-vérité. Si le jugement positif vrai consiste à reconnaître une valeur, alors, définit Rickert, le jugement négatif vrai est la négation ou le rejet d'une non-valeur : « Dans le jugement vrai, soit une valeur est approuvée, soit une non-valeur est niée ; et dans le jugement non vrai, soit une non-valeur est reconnue, soit une valeur est rejetée (*im wahren Urteil wird entweder ein Wert bejaht oder ein Unwert verneint, und im unwahren Urteil muß entweder ein Unwert anerkannt oder ein Wert verworfen werden*)⁴⁷. » Ce que Rickert dénomme une non-valeur ou une « valeur négative » n'est rien d'autre, dans la sphère du jugement, que le non-valide (*das Ungültige*)⁴⁸. C'est par le concept de rejet d'une non-valeur que Rickert entend rendre compte des jugements négatifs vrais. Par exemple, un jugement négatif vrai de la forme « A n'est pas B » est le rejet d'une non-valeur, à savoir d'un contenu non valide « A est B ». Or, ce qui est très particulier ici, c'est que pour autant le contenu rejeté, le non-valide ou la valeur négative,

⁴⁵ *Ibid.*, p. 189. L'affirmation du caractère de jugement des énoncés problématiques est dirigée contre Sigwart (cf. *supra*), qui a d'ailleurs répondu sur ce point à Windelband dans sa *Logik*, Bd. I, *op. cit.*, § 31, pp. 240-241, note. En définitive, Windelband s'accorde avec Lotze et Sigwart (voir *ibid.*, § 20, p. 158) pour rejeter la division kantienne du jugement en jugement affirmatif, négatif et limitatif, mais Sigwart s'oppose à Lotze comme à Windelband, en ceci qu'il se refuse à lui substituer la tripartition affirmatif-négatif-problématique.

⁴⁶ H. Rickert, *Der Gegenstand der Erkenntnis. Einführung in die Transzendentalphilosophie*, 4. u. 5. verbess. Aufl., Tübingen, 1921, p. 165.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 289. Ces formulations se retrouvent chez E. Lask, *Die Lehre vom Urteil*, Tübingen, Mohr, 1912, pp. 18-19.

⁴⁸ H. Rickert, *Der Gegenstand der Erkenntnis*, *op. cit.*, p. 230.

ne devient pas nécessairement un simple néant. La valeur négative se présente comme un tiers terme entre l'existence et l'inexistence : « La négation de l'existence, ou plus exactement d'un quelque-chose existant, donne toujours seulement, en tant que *simple* négation, le non-quelque-chose ou le *rien*. Par contre, la négation de la valeur qui vaut peut certes signifier également le rien, mais aussi un quelque-chose, à savoir la *valeur négative* ou le *non-valide*⁴⁹. » D'où Rickert conclut : « Ainsi la différence entre existence et valeur en général apparaît clairement par le fait que nous pouvons seulement parler d'une négation de l'existence, du rien, mais jamais d'une “existence négative” qui s'opposerait à une “existence positive”, cependant que du côté de la valeur nous obtenons constamment aussi bien une négation de la valeur en général, le rien, qu'une valeur négative, la non-valeur⁵⁰. » Ce fait explique pourquoi la négation est appelée à jouer un rôle déterminant dans la théorie des valeurs de Rickert.

4) Wilhelm Wundt

À l'opposé de Windelband, il faut encore mentionner Wilhelm Wundt. Exposée en particulier dans sa *Logique* de 1880, la théorie de la négation de Wundt se situe sous certains rapports dans le prolongement direct de celle de Sigwart. De nouveau, il s'agit de contester la pertinence et la légitimité de la division du jugement en jugement affirmatif et en jugement négatif, et les termes dans lesquels Wundt la conteste sont résolument sigwartiens : « Mais cette division ne correspond pas à l'essence logique de la fonction de jugement. Car tout juger est originairement (*ursprünglich*) et par nature affirmatif (*affirmierend*) ; par contre, le jugement négatif est une fonction de notre penser, qui présuppose l'existence de jugements positifs (*positiver Urteile*)⁵¹. » Mais Wundt, peut-on dire, va assumer la théorie des jugements positifs jusqu'à ses dernières conséquences. Selon lui, Sigwart n'a pas su mener à son terme le dépassement de la distinction « aristotélico-scolastique » entre le jugement affirmatif et le jugement négatif. Il faut désormais disqualifier cette distinction (du moins en tant que distinction logique) inconditionnellement, et reconnaître que la logique a toujours seulement affaire à des jugements positifs⁵². Dans cette perspective, la conception windelbandienne – et très généralement toute interprétation du jugement en termes de *Beurteilung* et de la négation comme tenir-pour-faux – représente tout au plus, pour Wundt, une tentative visant à sauver la distinction du jugement affirmatif et du jugement négatif, et comme telle elle doit être rejetée.

Dans le détail, l'interprétation wundtienne de la négation témoigne pourtant d'un héritage multiple, qui l'apparente simultanément à celles de Bolzano, de Sigwart et de Locke. Wundt commence par distinguer entre deux types de jugements négatifs, à savoir entre le « jugement qui prédique négativement » (*negativ prädizierendes Urteil*) et le « jugement de séparation négatif » (*verneinendes Trennungsurteil*)⁵³. Le premier type est le plus courant. Il s'agit, explique Wundt, d'un « jugement de subsomption dans lequel le concept à attribuer (*überzuordnende*) n'est pas donné directement, mais seulement plus ou moins délimité par la disjonction indéterminée par opposition à un autre concept appartenant au même genre »⁵⁴. L'idée de Wundt est que certains jugements négatifs peuvent être ramenés à des jugements

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ *Ibid.*, pp. 230-231.

⁵¹ W. Wundt, *Logik. Eine Untersuchung der Prinzipien der Erkenntnis und der Methoden wissenschaftlicher Forschung*, Bd. I : *Allgemeine Logik und Erkenntnistheorie*, 4. neubearbeitete Aufl., Stuttgart, 1919, pp. 200-201.

⁵² *Ibid.*, p. 201, note : « Je peux être d'accord pour l'essentiel [avec Sigwart], bien qu'à mon sens Sigwart mette beaucoup trop en valeur le côté simplement négatif du jugement négatif, à savoir le dépassement du jugement positif opposé. »

⁵³ Sur ce point et ceux qui suivent, voir *ibid.*, pp. 205-211.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 205.

positifs dont le prédicat est certes indéterminé, mais aussi délimité disjonctivement. Par exemple, le jugement négatif « cette fleur n'est pas rouge » signifie d'abord, très généralement, que cette fleur doit être mise sous un concept différent du concept « rouge ». En ce sens, souligne Wundt, « le jugement qui prédique négativement inclut une affirmation positive ». Mais celle-ci, naturellement, demeure indéterminée. Par exemple, le jugement « cette fleur n'est pas rouge » ne nous dit pas sous quel concept déterminé il convient de mettre « cette fleur », mais seulement que ce concept est différent de « rouge ». Mais cette constatation est en réalité insuffisante : « Sans doute, cette affirmation positive est indéterminée, mais elle n'est pas *pleinement* indéterminée, car il reste à choisir seulement entre les membres qui sont en rapport de disjonction avec le concept positif⁵⁵. » Ainsi, bien que tous ces prédicats soient différents du prédicat « rouge », le jugement « cette fleur n'est pas rouge » n'indique pas que cette fleur peut être parfumée, vénéuse, etc., mais seulement qu'elle peut être jaune, bleue, etc. Autrement dit, le prédicat que le jugement négatif indique négativement n'est pas pleinement indéterminé, au sens où il figure dans une série disjonctive : jaune ou bleue ou orangée, etc., et où *tous les concepts de cette série appartiennent à un même genre « couleur »*. Selon que le genre est plus ou moins délimité, on doit donc supposer l'existence de différents *degrés d'indétermination* dans les jugements négatifs. Par exemple, on peut penser que le jugement « la somme $2 + 2$ n'est pas égale à 5 » est plus indéterminé que le jugement « cette fleur n'est pas rouge », et que ce dernier jugement est plus indéterminé que le jugement « Socrate n'est pas chevelu », qui de son côté, précisément dans la mesure où il laisse subsister seulement une possibilité « Socrate est chauve », est tout aussi déterminé qu'un jugement positif.

Or, il est manifeste que ces premières observations ne pouvaient que ramener Wundt à une position de type bolzanien. Désormais, la négativité du jugement négatif semble signifier exclusivement le caractère indéterminé du prédicat d'un jugement positif. Le jugement « cette fleur n'est pas rouge » indique seulement la subsomption de « cette fleur » sous un prédicat encore plus ou moins indéterminé qui peut être « jaune », « bleu », etc. C'est pourquoi tout jugement négatif « *S n'est pas p* » peut être ramené, dans ce cas et dans tous les autres semblables, à un jugement de la forme « *S est non-p* », où « *non-p* » indique un prédicat plus ou moins indéterminé et différent de « *p* ». Bref, la négation exprime un certain caractère du prédicat, et non de la copule⁵⁶. Cependant, Wundt est amené à apporter à sa propre conception un complément très significatif. Dans certains cas, remarque-t-il, on ne peut manifestement pas ramener le jugement négatif à un jugement positif dont le prédicat est indéterminé. Par exemple, il ne semble y avoir aucun sens intelligible à ramener le jugement « le plomb n'est pas l'argent » à une disjonction de la forme : A est B ou C ou D, etc. Ici, pourrait-on dire, le rapport de disjonction ne paraît plus se situer entre une propriété « argent » et d'autres propriétés du même genre, mais simplement entre le sujet « plomb » et le prédicat « argent ». Il doit exister une différence essentielle entre les jugements du type de « le plomb n'est pas l'argent », que Wundt appelle des « jugements négatifs de séparation » (*negative Trennungsurteile*), et les jugement qui prédiquent négativement. Cette différence, poursuit Wundt, est que, dans les jugements de séparation, le « *n'est pas* » peut toujours être remplacé par « *est différent de* ». Cette nouvelle formulation n'est pas possible dans le cas de jugements comme « le plomb est lourd », ou du moins elle n'est possible qu'au prix d'une « altération du sens logique » du jugement. Or, Wundt tire de cette caractérisation une conséquence assez surprenante. Au lieu d'en conclure que le jugement de séparation est un jugement positif entièrement déterminé dont le prédicat est un prédicat à deux places, il affirme que, dans les jugements de ce type, la négation ne doit plus être localisée dans le prédicat. La négation

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ On trouve une critique tout à fait pertinente de cette conception dans B. Erdmann, *Logik, op. cit.*, § 419, p. 501.

exprime désormais la séparation, c'est-à-dire l'annulation de la liaison copulative, et par conséquent c'est la copule qui constitue, dans les jugements de séparation, le lieu propre de la négation. D'où Wundt conclut : « D'après cela, considéré en général, le siège de la négation dans le jugement négatif peut être double : la négation est liée soit au prédicat, soit à la copule. Le premier cas est celui du jugement qui prédique négativement, le second celui du jugement de séparation⁵⁷. »

Ces caractérisations n'implique pourtant qu'en apparence un retour au concept lockien et kantien de séparation. Wundt adopte plutôt, dans l'ensemble, une position intermédiaire entre Bolzano et Sigwart. D'une part, il s'en tient fermement à la thèse sigwartienne de l'originarité du jugement positif. Mais d'autre part, il restreint considérablement la portée de la conception sigwartienne de la négation. Cette dernière, déclare Wundt, est valable seulement pour les jugements de séparation. Seul le jugement de séparation peut être considéré comme un « jugement sur un jugement », c'est-à-dire comme un jugement dans lequel on rejette une liaison posée dans un jugement positif originaire⁵⁸. L'affirmation de Wundt selon laquelle la négation séparative réside dans la copule doit donc se comprendre en continuité directe avec la thèse de Sigwart selon laquelle la copule des jugements négatifs, par essence toujours positive, serait seulement l'*objet* d'une dénégation. À l'inverse, le jugement qui prédique négativement ne comporte tout simplement aucune négativité, mais il est seulement un jugement positif dont le prédicat est indéterminé, en termes scolaires un jugement « illimité ».

Pour Wundt comme pour Sigwart, un jugement négatif comme « le plomb n'est pas l'argent » reflète seulement le rejet d'un contenu positif, à savoir d'une liaison posée originairement entre deux concepts. Mais la question est maintenant de savoir si ce genre de constatation a sa place dans une théorie logique du jugement. Or ce qui se produit quand nous affirmons ou rejetons un jugement, observe Wundt en termes lotziens, c'est que nous relions au contenu du jugement des « pensées adventices » (*Nebengedanken*), à savoir des déterminations logiques telles que « valide », « non valide », etc. Il va sans dire que, comme telles, ces pensées adventices ne doivent en rien altérer le contenu affirmé ou rejeté : « Il n'est pas douteux qu'à un jugement donné on peut ajouter certaines déterminations logiques qui ne changent pas le contenu de ce jugement, mais qui peuvent restituer certaines pensées adventices qui surviennent dans des cas particuliers⁵⁹. » Mais alors, conclut Wundt, la différence de l'affirmation et du rejet n'est pas une différence affectant le contenu de jugement lui-même, et elle n'est donc pas non plus, rigoureusement parlant, une différence logique. Comprises en ce sens, l'affirmation et la négation ne sont pas constitutives du jugement lui-même, mais elles sont des pensées qui s'ajoutent du dehors au contenu de jugement, qui ne le modifient nullement et qui surviennent seulement dans la *réflexion* sur le jugement. La distinction de l'affirmation et du rejet « n'est pas une division des jugements eux-mêmes, mais justement seulement une différenciation entre certaines pensées adventices (*Nebengedanken*) qui peuvent être reliées à eux »⁶⁰. Aussi l'interprétation du jugement en

⁵⁷ W. Wundt, *Logik*, op. cit., p. 210.

⁵⁸ *Ibid.*, pp. 210-211, note.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 201. Ces caractérisations placent cependant Wundt dans une situation délicate. Car si l'on situe la négation séparative dans la copule, il devient en même temps nécessaire de ne plus voir dans la négation un élément « indépendant à côté (*neben*) de la copule et des autres composantes du jugement » (*ibid.*, p. 210). Cette conception ne devient alors compatible avec celle de Sigwart que si, comme Brentano, on voit dans la copule positive la marque de l'affirmation – de la *Stellung der Kopula*, comme dit Wundt – et dans la copule négative celle du rejet. Sur ce point la position de Wundt est ambiguë, cf. *ibid.*

⁶⁰ *Ibid.*, p. 201.

termes d'appréciation reflète-t-elle, en réalité, une « confusion entre une réflexion extérieure sur l'objet et l'objet lui-même »⁶¹.

Fait surprenant, c'est bien à une sorte de critique (très partielle, il est vrai) du psychologisme logique qu'on assiste dans la *Logique* de Wundt. D'une manière ou d'une autre, il y va du dégagement d'un concept logique du jugement, par opposition au concept psychologique d'appréciation. Ce concept logique du jugement impose qu'on s'en remette aux seuls « contenus de jugement », c'est-à-dire à des relations catégoriques entre des contenus de représentation. Inversement, c'est *eo ipso* toute théorie de la croyance de type humien qui se voit d'emblée disqualifiée. Sans doute, les actes d'appréciation ont eux-mêmes un contenu logique, mais ils ne participent pas pour autant au contenu de jugement affirmé ou nié : « Quand nous disons “A est B”, écrit Wundt, ce jugement contient toujours seulement une relation conceptuelle (*Begriffsbeziehung*) effectuée dans notre penser. Que nous approuvions ou désapprouvions cette relation, que nous la tenions pour vraie ou pour fausse, ou quoi que nous puissions par ailleurs employer ici comme une sorte d'appréciation (*Beurteilung*) du jugement, – tout cela est quelque chose d'ajouté par la pensée, quelque chose dont rien n'est contenu dans le jugement⁶². » En étudiant un jugement de la forme « A est B », le logicien peut faire abstraction de tous les actes de reconnaissance ou de rejet portant sur l'effectivité ou l'ineffectivité de A, de B ou de la relation catégorique qui les unit⁶³. Il est particulièrement significatif que, chez Wundt, l'opposition entre le contenu propositionnel jugé et les qualités d'affirmation et de dénégation en vienne à coïncider (au moins pour partie) avec l'opposition du logique et du psychologique. Cette manière de voir est l'aboutissement d'un long processus visant à différencier clairement, mais aussi à articuler ensemble la logique prédicative traditionnelle et la théorie humaine de la croyance. Ou encore, elle est le résultat d'un effort de rectification de la logique de Kant, dans laquelle les deux concepts du jugement – le jugement comme liaison catégorique et le jugement comme position au sens de Hume – demeuraient indifférenciés. En ce sens, quand même la logique de Wundt doit être tenue plutôt pour une logique psychologiste d'inspiration kantienne, l'intention qui l'anime n'est pas très différente de celle de Bolzano lorsqu'il distinguait le jugement de la proposition jugée. D'un côté et de l'autre, un enjeu fondamental est l'élaboration d'un concept de jugement non psychologique, purement logique. Cet enjeu, qui a déterminé une grande part des travaux sur le jugement au moins jusqu'à Frege et Husserl, est intégralement exprimable en termes lotziens : d'une part la logique se rapporte à des contenus propositionnels dont la validité ou la non-validité est encore en question, d'autre part la psychologie a trait à des actes

⁶¹ *Ibid.* L'interprétation du jugement négatif en termes de *réflexion critique* sur des liaisons entre représentations était expressément rejetée par Sigwart, contre la lecture que faisait Bergmann de sa propre théorie de la négation, voir « Logische Fragen. Ein Versuch zur Verständigung », dans *Vierteljahrsschrift für wissenschaftliche Philosophie*, IV/4 (1881), pp. 99-100. Ce point a suscité d'importantes controverses dans la même revue au début des années 1880. Voir en particulier la recension de l'essai sur la négation de Windelband d'A. von Leclair, *Vierteljahrsschrift für wissenschaftliche Philosophie*, IX (1885), pp. 126-127, qui reproche à Windelband de s'intéresser à l'acte d'appréciation négative au détriment du contenu nié, lequel doit pourtant être la *Hauptsache* de la logique.

⁶² W. Wundt, *Logik*, op. cit., p. 202.

⁶³ *Ibid.* : « La recherche portant sur les formes judiciaires a trait à ce qu'un jugement, en vertu de la relation représentative contenue en lui, énonce nécessairement et en toutes circonstances, et non pas à ce qui, en-dehors de ce contenu, peut être introduit dans le jugement d'un quelconque point de vue du connaître réfléchissant. Le jugement “A est B” énonce sans aucun doute qu'il existe une relation entre A et B. Mais il n'énonce pas le moins du monde que A, B ou les deux ensemble seraient des faits effectifs (*wirkliche Tatsachen*), ou que les objets leur correspondant sont présents quelque part dans le monde. » À cette problématique se rattachent également les nombreuses controverses autour du caractère simplement *subjectif* de la négation (cf. *supra*), voir notamment C. Sigwart, *Logik*, Bd. I, op. cit., § 21, pp. 171-172 ; A. Höfler, *Logik und Erkenntnistheorie*, Bd. I, op. cit., § 42, p. 433, note.

de jugement dans lesquels ces contenus propositionnels sont qualifiés de valides ou de non valides.

Cette remarque est importante et elle servira ici de conclusion. La question historiquement décisive est issue, une fois encore, de la *Logique* de Lotze. Elle est de savoir s'il est légitime d'évoquer une *validité absolue*, ou *en soi*, des contenus propositionnels. Pour Lotze et pour Bolzano, il ne fait aucun doute que la validité et la non-validité sont des caractères qui affectent déjà le contenu considéré en soi⁶⁴. Au § 332 de sa *Logique*, Lotze affirme clairement que la validité logique n'est pas l'affaire d'une investigation psychologique, mais que celle-ci, au contraire, la présuppose. L'investigation psychologique peut tout au plus mettre au jour des processus par lesquels la validité en soi se réalise dans le penser⁶⁵. D'après la conception opposée, il n'y aucun sens à parler de validité ou de non-validité en soi, et ces caractères apparaissent bien plutôt seulement dans le jugement sur des contenus propositionnels. Cette conception constitue ce qu'il est convenu d'appeler le psychologisme logique. Elle est représentée en particulier, pour reprendre une expression de Husserl, par la « tendance anthropologiste » de Sigwart. C'est pourquoi la critique de Sigwart dans les *Prolégomènes à la logique pure* de Husserl est tout autant un plaidoyer pour la validité absolue des propositions, qui peut aussi être interprété au sens d'un retour à Lotze⁶⁶. Parce que l'interprétation strictement normative des vérités en soi de Lotze est rejetée sans réserve par Husserl, on tend souvent à oublier que l'antipsychologisme des *Prolégomènes* s'exprime en réalité plus souvent dans le vocabulaire de Lotze que dans celui de Bolzano. Il y est question d'une validité absolue de contenus purement idéaux : « Mais toute vérité reste en soi (*an sich bleibt*) ce qu'elle est, elle conserve son être idéal. Elle n'est pas “quelque part dans le vide”, mais elle est une unité de validité (*Geltungseinheit*) dans l'empire intemporel des Idées. Elle appartient au domaine de l'absolument valide (*des absolut Geltenden*), dans lequel nous incluons d'abord tout ce dont nous saissons avec évidence (*Einsicht*), ou du moins présumons à bon droit la validité, et dans lequel nous rangeons en outre aussi la sphère, vague pour notre représenter, de ce qui est présumé comme valide de manière indirecte et indéterminée, donc la sphère de ce qui vaut alors même que nous ne l'avons pas encore connu et que nous ne le connaîtrons peut-être jamais⁶⁷. »

Le problème de la négation a joué un rôle fondamental dans le développement du psychologisme logique comme dans celui de l'antipsychologisme. Son importance dans ces débats est due, dans une large mesure, au fait qu'il exige une démarcation claire entre le

⁶⁴ Pour Lotze, cf. par exemple *Logik*, 3. Buch, *op. cit.*, § 316, p. 512 : « Mais en soi (*an sich*), et abstraction faite de toutes les applications que cette proposition peut recevoir, l'effectivité d'une proposition consiste en ceci qu'elle *vaut* et que son contraire ne vaut pas. » *Ibid.*, § 318, p. 515 : « Mais dans cet instant où nous pensons le contenu d'une vérité, nous sommes tous convaincus de ne l'avoir pas d'abord créé, mais de l'avoir seulement reconnu (*anerkannt*) ; il *valait* aussi quand nous ne le pensions pas, et il vaudra, séparé de *tout* étant, des choses aussi bien que de nous : peu importe qu'il trouve une application phénoménale dans l'effectivité de l'être, ou qu'il devienne l'objet d'une connaissance dans l'effectivité de l'être-pensé. »

⁶⁵ *Ibid.*, § 332, p. 544 : « Ainsi la seule tâche qui reste à ces analyses psychologiques est de montrer comment des vérités valides en soi (*an sich gültige Wahrheiten*) peuvent être rendues effectives (*verwirklicht werden*) dans le penser et pour le penser pour autant qu'il est un processus (*Vorgang*) psychique, en tant qu'elles sont alors des règles opératoires (*Regeln seines Verfahrens*) suivies inconsciemment. »

⁶⁶ Sur cette critique, voir en particulier E. Husserl, *Logische Untersuchungen*, Bd. I : *Prolegomena zur reinen Logik*, Tübingen, 1993, § 39. Cf. *ibid.*, p. 127 : « La même tendance anthropologiste se révèle à travers tous les exposés [de Sigwart] qui se rapportent aux concepts logiques fondamentaux et d'abord au concept de vérité. D'après Sigwart, c'est par exemple une fiction que de faire “comme si un jugement pouvait être vrai abstraction faite de ce qu'une intelligence quelconque le pense”. Pourtant, seul celui qui interprète la vérité en psychologiste peut s'exprimer ainsi. D'après Sigwart, ce serait donc aussi une fiction, de parler de vérités qui valent en soi (*an sich gelten*) et qui pourtant ne sont connues de personne, par exemple de vérités qui dépassent la faculté de connaître humaine. » Husserl adresse une critique analogue à Erdmann au § 40 du même texte.

⁶⁷ E. Husserl, *Logische Untersuchungen*, Bd. I, *op. cit.*, p. 130. Husserl se réclame explicitement, dans le même texte, de l'antipsychologisme de Herbart et de Lotze, voir *ibid.*, p. 57 et § 59.

logique et le psychologique. Husserl l'a bien compris dans ses *Prolégomènes à la logique pure*. En associant étroitement sa critique du psychologisme logique à une réhabilitation du principe de non-contradiction à titre de loi logique purement idéale, il n'accomplissait rien d'autre, en définitive, qu'une *logicisation de la négation*, d'ailleurs comparable à celle tentée par Frege dans ses *Recherches logiques*. Car le principe de non-contradiction était considéré depuis Sigwart comme l'expression de l'essence et de la signification de la négation⁶⁸. Le problème du psychologisme logique peut dès lors être formulé de la manière suivante. Si la négation – conjointement avec l'appréciation positive – n'appartient pas au contenu logique du jugement, si elle est seulement un acte factuel par lequel nous rejetons de tels contenus, alors le principe de non-contradiction est seulement, comme le pense Sigwart, une loi psychologique factuelle. Celle-ci énoncera alors seulement l'impossibilité factuelle que l'affirmation et la négation d'un même contenu coexistent dans la conscience, et si elle est susceptible de recevoir une interprétation normative, c'est tout au plus au sens où elle permet de décrire le « penser normal ». À l'inverse, pour que le principe de non-contradiction soit un principe authentiquement logique, purement idéal, il est nécessaire que la négation soit intégrée, d'une manière ou d'une autre, au contenu propositionnel. Pourtant, il est important de remarquer que cette logicisation de la négation ne réclame pas nécessairement qu'on voie en elle, comme Frege et Husserl lui-même dans ses écrits plus tardifs, une composante logique de la forme propositionnelle. Mais à tout le moins – et c'est là l'essentiel de la position de Husserl dans les *Prolégomènes* – elle passe par la reconnaissance d'une validité ou d'une non-validité *en soi* des propositions. Nier une proposition, c'est-à-dire la juger non valide, c'est aussi bien reconnaître, de manière strictement théorique, sa non-validité en soi, purement idéale. Sur ce point, la critique husserlienne du psychologisme logique est tout entière contenue dans cette objection, qu'il adressait à Höfler : « Il confond manifestement la “non-coexistence” idéale des propositions concernées (ou en termes plus clairs : leur ne-pas-valoir-ensemble) avec la non-coexistence réale des actes correspondants du tenir-pour-vrai, du représenter⁶⁹, etc. »

⁶⁸ C. Sigwart, *Logik*, Bd. I, *op. cit.*, § 23, p. 188 : « Le principe de contradiction a trait au rapport d'un jugement positif à sa négation, et il exprime l'essence et la signification de la négation. » Il est une « déclaration sur la signification de la négation » (*ibid.*, § 23, p. 190). Ces formulations sont discutées par Husserl au § 29 des *Prolégomènes*.

⁶⁹ E. Husserl, *Logische Untersuchungen*, Bd. I, *op. cit.*, p. 184, note.